

L'an 1 du prélèvement à la source



Le prélèvement de l'impôt à la source est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier dernier et concerne les médecins, comme tous les contribuables.

La lecture est réservée à nos abonnés.

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

Se connecter

- Mot de passe oublié ?